



Syndicat d'Electrification et des Eaux du Sud Est des Ardennes

LANDEVES - 08400 BALLAY

Tel : 03 24 71 61 91 – Fax : 03 24 71 97 00

Email : sse.ballay@syndicats-ballay.fr <http://www.ballay-syndicat.com>

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2005

(ARRETE A MI-NOVEMBRE 2005)

SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2005 :

Bâtiments :

Nouveaux locaux de LANDEVES : l'opération est soldée sur le plan financier et consolidée sur le plan budgétaire (Sur le plan administratif : à l'exception des honoraires)

Anciens locaux : Nos locaux de la rue de la Salette (ex rue de la Noue Adam) ont été cédés pour le montant prévu de 110 000,00 €

Aménagement de bureau – mobiliers – matériels - logiciels :

Investissements réalisés en 2005 : les mobiliers de bureaux, équipements et logiciels prévus pour le nouveau poste (Service financier et comptable). Acquisition d'un rétroprojecteur et d'un vidéo projecteur, remplacement du photocopieur, remplacement d'un poste informatique.

FONCTIONNEMENT EN 2005 :

Le poste de responsable de service Financier et Comptable créé au 01/01/2004 a été pourvu le 05 septembre 2005 par le recrutement de M. David LEMAITRE en qualité d'Attaché Territorial stagiaire (détachement pour stage).

SERVICE ELECTRIFICATION RURALE

FINANCEMENT DES PROGRAMMES 2005 :

La répartition des financements pour les travaux d'électrification rurale (FACE – Conseil Général et FDEA) et la répartition de diverses recettes entre les 7 syndicats d'électrification était établie sur la base d'une grille de répartition incluant divers paramètres.

Pour le SUD EST notre quote-part fixée début 2005 est de 12,31% (en comparaison le taux 2004 était de 12,48%).

Cette année le Conseil Général a décidé de nous suivre au-delà des crédits inscrits au B.P.2005, **mais sur le Budget 2006** pour les opérations d'extension prêtes à être réalisées en instance fin 2005.

Nous avons retrouvé, enfin en **2005**, une ligne budgétaire «**Fédération**» pour les travaux d'électrification rurale qui a été globalisée avec les travaux neufs d'Eclairage Public, laissant la possibilité au Syndicat de définir ses propres arbitrages en la matière.

Programmes aidés 2005	Montant Travaux T.T.C. Subventionnables Réalisables avec la grille virtuelle	Montant Travaux T.T.C. Subventionnables Inscrits et autorisés
PROGRAMME FACE A ET B	45 547,00€	45 546,00€
PROGRAMME FACE C (Travaux esthétiques)	52 687,00€	52 687,00€
PROGRAMME CONSEIL GENERAL	66 284,00€	72 172,00€
	Dotation de base (BP)	
	Dotation complémentaire de 300 000€ pour les 7 syndicats reportée en 2006	
PROGRAMME FEDERATION	66 377,00€	66 377,00€
En se réservant une enveloppe de 109 276,00€ pour les travaux neufs d'éclairage public		
TOTAL :	230 895,00€	236 782,00€
	dont 111 831,00 € réservés exclusivement pour extensions et renforcements	dont 117 628,00€ réservés exclusivement pour extensions et renforcement
(Rappels 1999 : 1 600 283 F – 2000 : 1 406 661 F - 2001 : 1 172 839,40 F– 2002 : 227 609,93€ (1 493 023 F) 2003 : 235 877,57€ (1 547 255 F) + FDEA de 29 606,77 €) – 2004: 194 778,71 €		

On constate :

- Des aides d'Etat (FACE) en diminution.
- Une relative stagnation des aides globales

Recettes dans le cadre du contrat de concession	
Désignation	Montant global SSE 2005
TAXES SUR L'ELECTRICITE Taxe communale sur l'électricité versée par EDF à la FDE répartie de la façon suivante : - 32,70% à la FDE - 67,30% aux syndicats en 2005(Quote-part SSE : 12,31%)	152 433€ <i>(3ème trimestre 2005 estimé)</i> (en 2004 : 150 938,43€)
REDEVANCE DE FONCTIONNEMENT dite R1 Calcul de la redevance faisant intervenir la longueur des réseaux HT et BT, la population, la durée de la concession – 100% à la FDEA – 0% aux SYNDICATS en 2005	Compensée par un reversement plus important de la taxe sur l'électricité
REDEVANCE D'INVESTISSEMENT dite R2 (redevance 2004 perçue en 2005 calculée sur investissement 2002 compris Eclairage public)	0,00€ (en 2004 : 13 016.00€)
REDEVANCE ENERGIE RESERVEE Mise à disposition d'EDF de l'énergie réservée à l'autorité concédante	0 000,00€ <i>(en attente de versement en 2005)</i>
REVERSEMENT TICKETS BLEUS Reversement par EDF d'une partie du ticket d'accès en fonction des extensions de réseaux faite par l'ER	
- 17 réalisées en 2005 (mai 2004 à mai 2005)	12 477.00€
TOTAL :	164 910,00€ (en 2004 : 176 097,14€)

TRAVAUX REALISES EN 2005 (PREVISION AU 31/12/2005) :

Nous aurons réalisé en 2005 un montant de travaux de :

- **429 541,64 €** TTC - honoraires du syndicat compris
- **82 878,99 €** TTC sont en cours de réalisation à des phases diverses d'avancement

Pour mémoire, montants de travaux d'électrification rurale hors coffrets forains et éclairage des années précédentes :

- 184 589,18 € en 2004 ;
- 277 930,78 € en 2003 ;
- 347 596,22 € en 2002 ;
- 1 682 381,55 F en 2001 ;
- 2 024 559,00 F en 2000.

On peut noter un retour à une bonne consommation de nos crédits.

Avancement des programmes de travaux en 2005					
ANNEE	Situation des engagements et consommations de crédits				
	Programme		Dotation en travaux Aidés	% avancement (Travaux réalisés)	Observations
2004	FACE AB (65%)		52 111,48 €	100,00%	SOLDE
	FACE C (65%)		53 288,93 €	100,00%	SOLDE
	CONSEIL GENERAL (65 %)		85 404,06 €	95,17%	SOLDE
	FDEA (2003/2004)		29 606,67 €	100,00%	SOLDE
	SYNDICAT (Fonds propres)	16 877,10 €		100,00%	SOLDE
	Sous total année 2004 :			220 411,24 €	
2005	FACE AB (65%)		45 545,63€	100,00%	SOLDE
	FACE C (65%)		52 686,49€	100,00%	SOLDE
	CONSEIL GENERAL (65 %)		72 172,72€	81,00%	
	FDEA (2005)		66 377,23€	17,00%	
	SYNDICAT (Fonds propres)	113 266,36€			
	CG : Inscrit en attente :	40 524,89€			
	Sous total année 2005 :			236 782,07€	

Ces travaux correspondent à :

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	MONTANT TTC Total opération
TRAVAUX REALISES ET TERMINES EN 2005			
GRANDPRE	Dissimulation Rue de Monfrix – PARTIEL	FACE C 2004	53 288,93 €
GRANDPRE	Dissimulation Rue de Monfrix – PARTIEL	FDEA 2003	18 705,27 €
LE CHESNE	Renforcement Poste "Cannes" 2004	FACE AB 2004	24 500,50 €
LE CHESNE	Renforcement Poste "Cannes" - TS renforcement BT suite à déplacement poste Cannes	FDEA 2003	11 719,78 €
CHALLERANGE	Extension Lotissement -Les Rosiers	CG2004	6 941,65 €
VANDY	Lotissement "Le Pont Guillot "	CG2004	9 322,25 €
ATTIGNY	Extension BTS 2 parcelles rue E.Frères	CG2004	8 536,27 €
ATTIGNY	Extension BTS M. KEREVER Philippe	CG2004	6 883,35 €
LE CHESNE	Extension BTS parcelle Y 72 Mme GROUD	CG2004	8 117,54 €
SAINT TERRIER	LOUP Extension BTS M. et Mme VAIRY parcelle ZD 41 partielle	CG2004	8 056,36 €
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	Extension BTA M. et Mme GAUTIER	CG2005	1 821,88 €
MONTCHEUTIN	Poste Socle Bat. Agricole M. NOEL Didier	CG2005	7 722,97 €

Rapport d'activité 2005

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	MONTANT TTC Total opération
LAMETZ	Extension BTA Bat. Agricole M. PIERRARD Michel	CG2005	4 969,72 €
SAULCES CHAMPENOISES	Extension BTS Batiment agricole régis GUILLIN	CG2005	10 501,61 €
THENORGUES	Extension BTS M. et Mme ANSMANT Claude	CG2005	5 564,00 €
MONTCHEUTIIN	Création H61 pour M. HUET + extension BTS	Syndicat 2005	8 732,72 €
MONT SAINT MARTIN	Extension BTS M. et Mme Pascal MACHAULT	CG2005	3 324,77 €
BOULT AUX BOIS	Dissimulation CD 947 - PARTIEL - Solde FACE C 2005	FDEA 2005	11 886,52 €
BOULT AUX BOIS	Dissimulation CD 947 - PARTIEL-solde FDE 2005	FACE C 2005	52 296,40 €
VONCQ	Extension BTS pour déplacement coffret forain	Syndicat 2005	5 062,19 €
BRIEULLES SUR BAR	Desserte Ticket Jaune Groupe scolaire - PARTIEL solde CG 2005	FACE AB 2005	45 545,64€
BRIEULLES SUR BAR	Desserte Ticket Jaune Groupe scolaire - PARTIEL solde FACE AB 2005	CG2005	13 564,05€
AUTRY	Site téléphonie mobile Conseil Général	Syndicat 2005	45 794,56 €
GRANDHAM	Site téléphonie mobile Conseil Général	Syndicat 2005	12 967,47€
FLEVILLE	Site téléphonie mobile Conseil Général	Syndicat 2005	9 104,84€
SENUC	Site téléphonie mobile Conseil Général	Syndicat 2005	19 574,90€
FALAISE	Branchement transitoire BTA M. BOUGARD Thierry	Syndicat 2005	1 128,92 €
SAULCES CHAMPENOISES	Extension BTS M. et Mme Arnault SIMON	CG2005	6 892,86€
LAMETZ	Déplacement d'un support BT	Syndicat 2005	1 245,63€
LE CHESNE	Extension BTS Station Epuration Tarif vert > Tarif Bleu	CG2005	5 768,07€
	TOTAL EN EUROS		429 541,64 €
	SOIT EN FRANCS		2 817 608,46 F

TRAVAUX PROGRAMMES, ENGAGES EN COURS DE REALISATION

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	MONTANT TTC Total opération
SAULCES CHAMPENOISES	Desserte Bât. Agricole SCEA du Clocher	CG 2005	15 502,25€
CHAMPIGNEULLE	Extension BT Aérien parcelles ZI 31-16-17	CG 2005	3 078,74€
SOMMAUTHE	Extension BT MM. BERTHOLET Daniel et Thierry	CG 2005	3 171,63€
BRIEULLES SUR BAR	Dissimulation Centre bourg et place de l'Eglise 1ère Tranche	FDEA 2005	53 335,20€
TERMES	Dissimulation partielle secteur Mairie	FDEA 2005	4 191,32€
TAILLY	Restructuration BTS Les Forgettes sans terrassements	Syndicat 2005	3 599,95€
	TOTAL EN EUROS :		82 878,99€
	SOIT EN FRANCS :		543 650,54 F

TRAVAUX A PROGRAMMER ET A ENGAGER

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Priorité	MONTANT TTC
		1 : Urgent 2 : En 2006 3 : Peut être différé	Travaux TTC
En instance de programme au CG			
LA BERLIERE	Extension BT ferme du château	1	11 411,45 €
SAULCES CHAMPENOISES	Extension/Renforcement route de Mont Laurent	1	9 787,72 €
ATTIGNY	Extension BTS SARL Marchand (Restauration)	1	25 445,18 €
ATTIGNY	Extension BTS Zone Activités Place Carloman (2006)	1	4 804,77 €
GRIVY LOISY	Extension BTS Bât. agricole M. Bernard CREUWELS	1	7 418,69 €
TERRON/AISNE	Extension BTA – Bât Agricole Benoît LAIES	1	2 263,56 €
EN ATTENTE D'ACCORD DEFINITIF			
LE CHESNE	Extension pour lotissement " Du Haut de Bechefer"	2	17 050,00 €
LE CHESNE	Lotissement " Du Haut de Bechefer" Chemin de Maison Rouge	2	9 688,00 €
LE CHESNE	Lotissement " Du Haut de Bechefer" Voie intérieure	2	13 515,00 €
APREMONT	Extension BT M. Loic BOVEROUX	2	8 421,90 €
BEFFU MORTHOMME	LE Renforcement /Extension BT Mairie (2006)	2	7 336,20 €
TOTAL EN EUROS :			117 142,45 €
SOIT EN FRANCS :			768 404,10 F

TRAVAUX FACE C (DISSIMULATION) A PROGRAMMER

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Priorité	MONTANT TTC éligible
SAVIGNY	Bagot à prévoir en 2006	2006	En étude
BRIEULLES BAR	SUR Dissimulation Centre Bourg et place de l'Eglise 2ème Tranche	2006/2007	49 954,52 €
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame	2006 ?	50 581,74 €
GRANDPRE	Dissimulation Rue Chanteraine	2006	67 725,75 €
LA CROIX AUX BOIS	Dissimulation Chemin du Cimetière	2006 ?	13 870,23 €
TOTAL EN EUROS :			182 132,24 €
SOIT EN FRANCS :			1 194 709,18 F

TRAVAUX ETUDIÉS EN ATTENTE OU EN COURS D'ÉTUDE

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Montant TTC Travaux	OBSERVATIONS OU PRIORITES
LES ALLEUX	Extension BTS site SFR	14 380,72 €	En attente de décision
VAUX EN DIEULET	Extension BTA Station de Traitement Beaumont en Argonne	3 325,93 €	En attente de décision
AUTRUCHE	Extension BTS Bât. Agricole M. ISTASSE	5 794,37 €	En attente de décision
BRIEULLES SUR BAR	Extension BTS Habitation M. JP Duquenne (ZN 53)	7 053,31€	Suite à PC – En attente de décision
TERMES	Suppression Cabine Haute		A prévoir
CHARBOGNE	Extension BTS Parcelle ZC 32	3 478,94 €	Suite à CU – En attente de décision
MARCQ	Extension BTS Parcelle ZCO1 9	4 894,18 €	Suite à CU – En attente de décision
LE CHESNE	Bât. Agricole PIERRON Pascal	31 434,15 €	En attente de décision
APREMONT	Extension BTS parcelle ZB 118	7 126,43 €	Suite à CU – En attente de décision
SOMMAUTHE	Extension BTS parcelle ZC 22 (2 parcelles)	11 713,59 €	Suite à CU – En attente de décision
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZBO1 37 divisée A B C	8 080,39 €	Suite à CU – En attente de décision
VAUX CHAMPAGNE	Extension BTA parcelle ZE 134	1 936,22 €	Suite à PC – En attente de décision
LA SABOTTERIE	Extension BTA M. et Mme BERTEAUX Philippe	2 703,59 €	Suite à CU – En attente de décision
CHARBOGNE	Extension BTS parcelle ZK 378	4 148,54 €	Suite à CU – En attente de décision
VONCQ	Extension BTS relais de chasse BUARD Jacky	8 631,07 €	En attente
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZC 20	5 375,92 €	Suite à CU – En attente de décision
MARS SOUS BOURCQ	Extension BTS parcelle B 165	17 623,53 €	Suite à CU – En attente de décision
SAULCES CHAMPENOISES	TARIF JAUNE SILO C.A.J.	6 341,97 €	En attente
GRIVY LOISY	Extension BTS Parcelle AI 105	4 359,93 €	Suite à CU – En attente de décision
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS Parcelles F 291 et 292	3 926,38 €	Suite à CU – En attente de décision
VONCQ	Extension BTS Hangar existant M. JOSEPH Guy	11 169,91 €	En attente
BRIEULLES SUR BAR	Extension BTS parcelle ZN 14	5 950,61 €	Suite à CU – En attente de décision
GRANDPRE	Extension BTS parcelle E790	4 564,96 €	Suite à CU – En attente de décision
NEUVILLE DAY	Extension BT Chalet Mme LADOUCE		En attente

Rapport d'activité 2005

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Montant TTC Travaux	OBSERVATIONS OU PRIORITES
	La Commodité		
LES ALLEUX	Extension BTA 2 parcelles	2 608,72 €	Suite à CU – En attente de décision
SUZANNE	Extension BTS rue de la Grande Grange 1ère tranche	10 088,34 €	En attente de décision
SUZANNE	Extension BTS rue de la Grande Grange 2ème tranche	8 798,77 €	En attente de décision
BAYONVILLE	Mise en souterrain BTA Château de Landreville		En attente de décision
BOULT AUX BOIS	Extension BTS Chemin des bons prés	14 605,16 €	Suite à CU – En attente de décision
AUTRUCHE	Ancienne Gare	9 300,36 €	Suite à CU – En attente de décision
CHARBOGNE	Extension BTS Desserte parcelle ZK 15	5 842,56 €	Suite à CU – En attente de décision
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS parcelle 532	3 506,59 €	En attente
OLIZY	Extension BT parcelle 367	5 006,19 €	Suite à CU – En attente de décision
MONCHEUTIN	Desserte Propriété M. MADESCLAIRE Bruno	38 235,93 €	En attente
QUATRE CHAMPS	Extension BTA pour HLL - M. Claude CLAUDIN	3 003,47 €	En attente
MONTHOIS	Lotissement "Moulin de Pierre" 2ème Tranche		En attente
SAINT LAMBERT	Extension HTA + poste M. et Mme BUREAU	21 851,28 €	En attente
OCHES	Desserte du pompage (prévisions 2006)		En attente demande
LE CHESNE	Poste Lotissement "La petite Vigne"		Suivant possibilité Budgétaire
BUZANCY	Zone d'activité coté SCREB		En attente
BUZANCY	Renforcement Zone d'activités existante		En attente
SAINTE-VAUBOURG	Remplacement cabine haute par CBS 250 KVA. - Etude 2001 OS 98-13 du 03/03/1998 annulé	42 344,00 €	Suivant possibilité Budgétaire
VAUX EN DIEULET	Renforcement BTA route de Belval	13 748,00 €	Suivant possibilité Budgétaire
	TOTAL POUR INFORMATION :	>345 000 €	

TRAVAUX ETUDIES ANNULES RESTES SANS SUITE

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	MONTANT TTC
LOUVERGNY	Déplacement poste DP		
CHAMPIGNEULLE	Extension BT parcelles ZI 31-16-17 - Souterrain		

Nombre d'opérations devraient être engagées en 2006 (nous n'en maîtrisons pas le planning et ne disposons parfois que d'informations très partielles de la part des communes, qui n'informent pas le Syndicat des suites données

aux pré-études transmises lors des dépôts de CU ou PC), les inscriptions seront faites suivant l'ordre d'arrivée des accords définitifs et des possibilités de financement pour 2006, des priorités seront à définir selon les urgences.

RAPPEL SUR LA PROGRAMMATION TRAVAUX FACE C (ESTHETIQUES)

Le Syndicat n'aura la possibilité d'inscrire qu'un montant limité de travaux (FACE C + partie du programme FDEA) sur le programme 2006 :

Les chantiers pour lesquels des contacts ont eu lieu sont les suivants :

Programmation FACE C	
GRANDPRE – RUE CHANTEREINE	Echéance 2006 à Confirmer
LE CHESNE – Rue Notre Dame	Echéance prévisionnelle 2006 ou 2007 ?
BRIEULLES SUR BAR – Dissimulation centre bourg	1ère Tranche en 2005 2ème Tranche suivant possibilités (2006 ou 2007)
SAVIGNY/AISNE – Bagot	– Echéance 2006 à Confirmer
TERMES – Secteur Mairie partiel	– Echéance 2005/2006
LA CROIX AUX BOIS : Chemin du Cimetière	– Echéance à préciser

Pour faire face aux engagements futurs, il est donc indispensable de **planifier** les opérations sur le **long terme** avec des engagements fermes et un échéancier précis des communes.

Dans l'hypothèse où le Syndicat ne peut pas accompagner la commune lors de la réalisation de voirie, nous proposons que le Syndicat réalise les études de dissimulation de réseaux de façon à ce

que celle-ci puisse intégrer, dans le marché Voirie, les fourreaux nécessaires à l'enfouissement futur des réseaux sur la base d'un plan précis. (Un plan de récolement, établi par l'entreprise de V.R.D., est impératif après travaux)

RAPPEL DES DELAIS ET MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX

1. Rappel concernant les permis de construire :

Rappel Antérieur :

« Dés lors qu'une autorisation de construire nécessite l'extension des réseaux publics d'électricité le S.S.E. doit être consulté (à l'aide des fiches de renseignements transmises à chaque commune et aux services de la D.D.E.)

Il paraît, en effet, inconcevable qu'une autorisation de construire nécessitant une extension des réseaux publics soit délivrée sans consultation de l'organisme compétent en matière de distribution d'énergie électrique sur le territoire communal et qui aura à supporter, en partie, la dépense.

La responsabilité du service instructeur ou de la commune (dans le cas de renseignements erronés) pourrait être engagée et donner lieu à réparation au profit du service public lésé en cas de difficulté ou d'impossibilité de recouvrement des participations aux extensions de réseau. »

Nous avons mis en place avec les services instructeurs une procédure de consultation pour toutes les autorisations de construire et nous sommes **systématiquement consultés** pour toute construction nécessitant le raccordement au réseau électrique en tant que collectivité compétente en matière de distribution d'énergie électrique sur le territoire communal.

Cette procédure est décrite dans le chapitre ASSAINISSEMENT

Suite aux pré-études réalisées et transmises aux communes il est **impératif que nous soyons informés des suites données et des décisions prises par la commune** (permis de construire délivré, début des travaux, engagement et délibération de la commune)

2. Renforcement et extension :

Rappel des délais et procédures :

Cheminement des dossiers :

- Pour un bâtiment existant (ou un besoin spécifique) la demande du particulier est transmise à la mairie de la Commune et cette demande est transmise au syndicat pour étude

- Pour une autorisation de construire, le dossier doit être transmis pour avis au Syndicat par le service instructeur ou la commune.

Si l'extension est inférieure à 30m, c'est EDF qui intervient dans le cadre du branchement (forfait)

Si l'extension est supérieure à 30m (participation à la charge de la commune) ou s'il y a nécessité d'un renforcement c'est le syndicat qui intervient.

Instruction de la demande :

- Visite sur le terrain

- Etude technique (avant projet)

- Concertation avec EDF

- Réponse avec le montant de la participation financière (particulier ou commune)

DELAI : 1 MOIS

Après engagement du demandeur sur sa participation (particulier ou commune):

- Inscription sur un programme ER (FACE ou CG) – demande de subvention

- Instruction du dossier par les services du conseil général

- Décision de la commission permanente du conseil général

- Notification de l'arrêté de subvention au Syndicat

DELAI : variable suivant les sessions de la CO.PER. – 2 MOIS ENVIRON

- Ordre de service de réalisation

- Etude détaillée de réalisation

- Dépôt du permis de construire de la ligne (article 49)

- Délai réglementaire de 21 jours

- Réalisation des travaux : (Variable suivant l'importance - maximum de 3 mois)

- Remise au concessionnaire EDF pour mise sous tension (suivant les nouvelles procédures mises en place depuis le 01 septembre 2002)

DELAI GLOBAL : 3 MOIS

Les demandes doivent donc être effectuées 6 MOIS avant les besoins en énergie.

3. Dissimulation de réseaux

Rappel antérieur

a) Financement :

Le Syndicat dispose de financement pour la dissimulation de réseau :

- financement d'état : FACE C qui est limité ; le syndicat ne peut donner une suite favorable aux demandes des communes que dans la limite de son budget.

Les modalités financières sont les suivantes

- Electricité : part à la charge de la commune représentant 20% minimum du montant des travaux TTC

- Eclairage : part à la charge de la commune représentant 40% du montant HT plafonné suivant les modalités de subvention votées par la FDEA.

- Réseaux téléphoniques : nouvelles modalités mises en place sur le plan national et départemental (dépenses partagées entre France Télécom et la collectivité)

b) Délais :

Il est nécessaire de rappeler :

*que les travaux doivent être programmés au plus tard pendant l'année N-1 pour permettre :

- la mise en place des financements croisés (Voirie – ER – DGE...)

- la coordination de tous les services concernés

- les délais d'instruction et d'étude de chacun des services.

* que ceux-ci soient programmés en coordination avec les travaux de réaménagement de voirie ou de trottoirs.

Il est donc indispensable que nous soyons informés dès les premières études et avant-projets sommaires par les communes ou leur maître d'œuvre des opérations d'aménagement projetées pour qu'une dissimulation de réseaux soit envisageable dans la limite du budget disponible.

Pour la prise en compte définitive d'une opération il sera demandé à la commune la justification de l'inscription au budget communal de l'opération considérée.

COFFRETS FORAINS

Rapport d'activité 2005

A la demande de nombreuses communes, une nouvelle « opération coffrets forains » a été mise en place pour l'année 2005 exclusivement, elle s'achèvera donc le 31/12/2005.

Les conditions étaient les suivantes :

A la charge de la commune :

- Montant H.T. du raccordement (branchement)
- 35 % de la fourniture H.T. du coffret Forain (Subvention du SSE à hauteur de 65% du montant H.T.)

- T.V.A. sur le coffret forain récupérable par la commune (F.C.T.V.A.)

Les prévisions inscrites au BP 2005 étaient de 35 coffrets, en fin d'exercice le bilan de l'opération est le suivant :

- 22 coffrets posés et payés et 4 unités seront engagées sur 2005 pour une réalisation début 2006 à la demande des communes concernées. (Saint Juvin, Lametz et Brioules(2)).

ECLAIRAGE PUBLIC

En 2005 l'activité Eclairage public a été la suivante :

En travaux neufs (hors prestations ponctuelles SEICE) :

Terminaison d'opérations engagées en 2004 et reportées : **24 140,96 € H.T.** (Attigny, Grandpré et Vandy)

OPERATIONS 2005

Montant des opérations prévisionnelles inscrites sur le programme FDEA 2005 : **113 144,91 €**

Montant des opérations engagées : **91 359,95 €**

Ce qui représente une aide financière de **34 199,85 €** du Syndicat en direction des communes

Les opérations inscrites non engagées seront annulées et feront éventuellement l'objet d'une nouvelle demande d'inscription sur le programme 2006 de la FDEA à savoir :

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ETAT D'AVANCEMENT
VANDY	Lotissement Le Pont Guillot -7 Cand.	TERMINE
ATTIGNY	Halte Fluviale - 4 Cand.	TERMINE
GRANDPRE	Eclairage dissimulation rue de Monfly 18 PL + 3 prioritec	TERMINE
CHALLERANGE	Extension voirie Lotissement – 2 PL	TERMINE
BOULT AUX BOIS	Dissimulation CD 947 – 14 PL	TERMINE
QUATRE CHAMPS	Rue de la Tabure - 5 PL	TERMINE
CHEVIERES	Pose de 7 PL	TERMINE
BALLAY	Rue de la Martinière 7 PL Hameau de la noue Adam 4 PL +2 Radiolites	TERMINE
THENORGUES	Pose d'un PL sur candélabre	TERMINE
VANDY	Eclairage rue de la motte - 7 candélabres	TERMINE
NOUART	Rénovation Eclairage : 13 PL + 2 candélabres	TERMINE
SAINT LAMBERT	Rénovation Eclairage : 11 PL	TERMINE
CHUFFILLY	Renforcement Eclairage : 4 PL + 1 armoire	TERMINE
LANDRES SAINT GEORGES	Rénovation Eclairage – 28PL	TERMINE
GRIVY LOISY	Rénovation Eclairage 42PL +4 cand.	TERMINE
GRANDPRE	4 PL de style Place René Bouré	TERMINE
SECHAULT	Rénovation Eclairage 17PL	TERMINE

Rapport d'activité 2005

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ETAT D'AVANCEMENT
BEFFU LE MORTHOMME	Création de 2 PL	TERMINE
VRIZY	Terrain de Football	TERMINE
VONCQ	Eclairage - Place des terriers – 4PL - Modif. 3 PL	TERMINE
MARS SOUS BOURCQ	Rénovation Eclairage : 11 PL dont deux candélabres	TERMINE
CHARBOGNE	Rénovation Eclairage : 5 PL + 1 candélabre	TERMINE
LE CHESNE	Terrain de Football	SANS SUITE – ANNULE
LE CHESNE	Lotissement - Chemin de Maison Rouge - 6 PL	SANS SUITE – REPORTE ?
BELVAL	Pose de 2 PL	SANS SUITE – REPORTE ?
LE CHESNE	Eclairage du Parking Bus	EN COURS
SAULCES CHAMPENOISES	Eclairage de l'Eglise	SANS SUITE – ANNULE
BAR LES BUZANCY	Pose d'un PL sur poteau bois	SANS SUITE – REPORTE ?
NEUVILLE DAY	Rénovation Eclairage – 11PL	SANS SUITE – ANNULE

Pour l'année 2005 le montant de travaux engagés, a retrouvé un niveau satisfaisant des investissements contrairement à 2003 et 2004 (manque de projets des communes).

Pour l'année 2006, nos possibilités budgétaires (et celles de la FDEA) permettront vraisemblablement de réaliser environ 110 000,00 € H.T. de travaux neufs (hors SEICE), dont **une partie** est d'ores et déjà étudiée ou en cours d'étude, il s'agit de :

Travaux neufs prévisionnels 2006

LE CHESNE	Centre bourg et Halte Fluviale –	<i>En cours d'étude</i>
LA CROIX AUX BOIS	Dissimulation Chemin du Cimetière –	<i>2006 à confirmer</i>
BRIEULLES/BAR	Dissimulation Centre Bourg 1ère Tranche -	<i>2006</i>
LE CHESNE	Lotissement Le Haut De Béchefer –	<i>à confirmer 2006</i>
LE CHESNE	Dissimulation rue Notre Dame -	<i>à confirmer 2006/2007</i>
ATTIGNY	Rue des vieux moulins 7 PL –	<i>2006</i>
GRANDPRE	Dissimulation Rue Chantereine -	<i>2006</i>
SAVIGNY/AISNE	Dissimulation secteur BAGOT –	<i>à confirmer 2006 ?</i>
LES PETITES ARMOISES	Rénovation Eclairage Aérien	<i>En cours d'étude</i>
TANNAY	Rénovation Eclairage	<i>En cours d'étude</i>
FALAISE	Chemin du Bauchet –	<i>à confirmer par la commune ?</i>

Pour que les projets des communes soient pris en compte dans le programme de travaux 2006, il est impératif que les avant-projets soient étudiés et l'accord de la commune, **sous forme de délibération**, obtenu avant **le 30 mars 2006** ; nos besoins devant être transmis à la FDEA **avant le 15 avril**.

Nous vous invitons à nous contacter pour que les études de vos projets soient réalisées au plus tôt, nombre d'installations d'éclairage **nécessiteraient d'être rénovées ou améliorées**.

EN TRAVAUX PONCTUELS (LIES A LA MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE :

Pour 26 225,11 € de travaux réalisés et 4 066,31 € de travaux en cours représentant 8 037,16 € d'aide du Syndicat.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES RESEAUX REALISES PAR LE SEICE :

Rapport d'activité 2005

Le syndicat a versé une participation totale de 52 083,61 € compris participation d'Administration générale représentant 18 804,90 € d'aide du syndicat et 14 262,30 € d'aide de la FDEA

L'aide financière du Syndicat pour l'éclairage public s'élèvera pour **2005** à environ **61 041,86 €** + la maîtrise d'œuvre et la gestion des travaux d'éclairage assurées à titre gratuit pour les communes.

SERVICE EAU POTABLE

EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2005 :

Le poste d'ingénieur responsable du service AEP a été pourvu le 17 janvier 2005 par le recrutement de M. Florent JUNQUET.

Création pour les besoins du service d'un CDD de 3 mois

Depuis le 01 Octobre 2005, M. Jean Michel CLAUDIN a été placé en C.P.A. à sa demande avec un temps de travail de 80%.

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2005 :

Investissements réalisés cette année : bureau et poste informatique pour le responsable de service, remplacement du traceur (S.I.G.), outillage fontainiers.

Le remplacement de véhicules prévu au BP 2005 sera reporté en 2006 dans le cadre d'une réflexion plus globale de définition de nos besoins.

MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION

Délégation de compétences :

L'état des délégations de compétence est le suivant :

- Maintenance : 55 collectivités sur 78 collectivités représentant 85 communes et 8152 branchements sur 9000 environ (pas d'évolution en 2005); Evolution prévue en 2006 : commune de Bouconville.

- Relevé de compteurs : 4228 branchements représentant 6558 habitants (pas d'évolution en 2005); Evolution prévue en 2006 : commune de Bouconville.

- Etablissement des factures d'eau : 1308 branchements pour 5 collectivités (sans changement)

- Gestion des plans effective à ce jour :

2561 branchements sur 9000 pour 11 collectivités soit 28% (SIAEP Avegre et Jailly, SIAEP Olizy - Brecy Brières, Challerange, Fléville, Vendresse, Autry, Condé les Autry, SIAEP Givry Saulces Champenoises, Neuville Day, Vrizy et SIAEP de Buzancy), les autres collectivités n'ayant pas confirmé leur choix.

ACTIVITE DU SERVICE :

L'activité du service a été la suivante :

TYPE DE PRESTATIONS	MONTANT RECOUVRE			NOMBRE		
	2005 (Provisoire au 18/11)	2004	2003	2005 (Prov)	2004	2003
MAINTENANCE	241 604,27 €	233 734,96 €	215 052,03€			
PRESTATIONS ANNEXES	227 668,37 €	198 160,43 €	179 170,25€			
DONT :						
-Remplacement compteurs				297	186	280
Branchements				108	86	95
Travaux divers (hors remplacement vannes / vannettes)	116 382,85 €	70 617,67 €	72 891,09€			
Pose de regards isothermes (hors branchements neufs pour 2003)				120	86	51

RESULTAT 2005 :

Pour l'exercice 2005, la maintenance, l'entretien et le dépannage des réseaux, l'équilibre financier est atteint de justesse, la prise en compte des évolutions 2006 nécessitera une adaptation de certaines participations.

Le relevé des compteurs et l'établissement des factures d'eau les recettes n'équilibrent pas les charges (Service apporté aux adhérents).

EVOLUTION PROSPECTIVE 2006 :

L'activité « prestations annexes » a été beaucoup plus régulière qu'en 2004 malgré des surcharges ponctuelles du service toujours délicate à gérer, particulièrement au dernier trimestre.

Il sera, à nouveau, demandé aux collectivités de programmer et planifier leurs besoins avec plus d'anticipation pour que nous puissions gérer plus efficacement un planning de charge.

Précisions sur les prestations annexes à la maintenance :

Plusieurs facteurs expliquent le développement de cette branche :

Les demandes de branchements neufs et de regards de comptage en limite de propriété se maintiennent à un bon niveau en 2005. Plusieurs opérations d'extensions de réseaux ont été menées.

Les collectivités programment également le renouvellement des réseaux, leur âge moyen augmentant. En parallèle les communes mènent souvent des réflexions sur l'opportunité de réaliser des travaux en tenant compte de la question de leur défense contre l'incendie. De plus le renouvellement des appareils vétustes (vannes, ventouses, limiteurs de pression, armoires électriques...) permet d'exploiter les réseaux dans de meilleures conditions.

Enfin l'évolution de la limite de concentration en plomb va obliger les communes à remplacer d'ici 2013 l'ensemble des branchements en plomb des

réseaux. Plusieurs communes ont d'ores et déjà entrepris leur remplacement dans un programme pluriannuel. Des aides spécifiques des agences de bassin sous forme de prêts sans intérêt ont été attribuées dans ce cadre.

Le renouvellement des compteurs s'accélère aussi cette année. Précisons qu'un parc de compteurs anciens induit des sous comptages et se traduit par des recettes moindres pour le budget de l'eau des communes. L'âge moyen des compteurs ne devrait pas dépasser 10 à 15 ans, un renouvellement systématique des compteurs de plus de 20 ans est recommandé.

TERRASSEMENTS :

Une convention annuelle existe avec l'entreprise LOCARD pour la réalisation des prestations de terrassements sur l'ensemble du Syndicat ; ce principe sera reconduit en 2006.

GROUPES ELECTROGENES :

Le Syndicat a été sollicité trois fois en 2005 pour la mise à disposition de ces groupes (3 communes) dans le cadre des procédures mises en place (recette totale de 454,00€ HT !!)

Pour mémoire le coût annuel de fonctionnement pour ces groupes en 2005 est supérieur à 5 000,00 € HT (Correspond aux frais de contrat maintenance et assistance, frais d'assurance et frais de maintenance et gestion internes.)

GESTION DES PLANS ET BASES DE DONNEES URBAINES**Etat d'avancement du service**

1) Etablissement des plans Eclairage :

Sans Objet : réalisé par le SEICE.

2) Etablissement des plans AEP :

Le service a de grosses difficultés à respecter les objectifs fixés et nécessite une réorganisation en la matière

Plans et base de données :

- Terminés pour SIAEP Givry Saulces Champenoises, Vrizy.

- En phase finale pour : Neuville Day

- A terminer en 2006 pour : SIAEP de Buzancy

- La mise à jour évolutive en « temps réel », et les réponses au D.I.C.T. sont réalisées pour le compte des collectivités.

Diagnostic des réseaux et ouvrages AEP

- Retard dans la réalisation des diagnostics qui n'a été résorbé que partiellement en 2005 :

- SIAEP Givry-Saulces : terminé en septembre 2005

- Neuville Day : à terminer pour la fin de l'année 2005

- SIAEP de Buzancy, qui devra être terminé courant 2006.

SERVICE ASSAINISSEMENT GENERAL

EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2005 :

Le personnel du S.P.A.N.C. et du S.A.T.A.Z. est composé :

↳ de 3 techniciens :

- Samuel CHOINET, responsable des services assainissement.
- Magaly ALLAIN
- Céline SANTERRE (recruté au 5 juillet 2005)
- Un poste de technicien n'est pas pourvu à ce jour

Les techniciens assurent les contrôles de conception, d'implantation et de réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif et les missions complémentaires du S.P.A.N.C. (informations, sensibilisations, conseils et instructions des demandes d'urbanismes) ainsi que le suivi des études de zonage d'assainissement.

- Estelle CORDIER secrétaire du S.P.A.N.C. : (recrutée au 15 février 2005)
- Gianni RAELE agent de bon fonctionnement (recruté au 1^{er} juillet 2005)

- Thierry RAUCOURT agent de bon fonctionnement (recruté au 1^{er} septembre 2005)

Le service a enregistré les départs d'Elise GARNIER pour le Conseil Général des Côtes d'Armor au 1^{er} mars 2005 et de Sébastien MARCZAK pour le parc naturel Scarpe-Escaut (Nord) au 15 juillet 2005.

Il accueille des stagiaires dans le cadre de formations ou pour un stage de découverte. Nous avons donc reçu :

- Guillaume BECKER (licence professionnelle CQSE),
- Myriam BERNARD (CFPPA secrétariat),
- Chloé NOEL (découverte 3^{ème}),
- Mélinda PAINVIN (1^{ère} Bac Pro secrétariat) et
- Benjamin WERIG (BTSA GEMEAU), ainsi que
- David BAUDELIN (stagiaire en Formation Avant Titularisation)

LE S.P.A.N.C. :

HISTORIQUE ET ACTION DU SERVICE :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) est une obligation réglementaire pour le 31 décembre de cette année. Ce service peut être communal ou intercommunal. Le S.P.A.N.C. du S.S.E. a été mis en place au 1^{er} janvier 2003 et a pour missions :

- Le contrôle administratif et technique des installations neuves d'assainissement non collectif,
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif.

Le service a évolué en matière de territoire. Il intervenait au 1^{er} janvier 2005 sur 131 communes du Vouzinois et du Sedanais.

Au 15 novembre 2005, 136 communes ont transféré la compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF au S.S.E.. Les 5 nouvelles communes adhérentes sont :

- 4 communes de l'arrondissement de Sedan : BEAUMONT EN ARGONNE, LE MONT DIEU, SACHY et TREMBLOIS LES CARIGNAN (arrêté préfectoral d'avril 2005).

- 1 commune de l'arrondissement de Vouziers a transféré la compétence assainissement non collectif au 1^{er} juillet 2005 : CHEVIERES,

Il est à noter qu'une commune de l'arrondissement de Vouziers transférera la compétence assainissement non collectif au 1^{er} décembre 2005 : MONTCHEUTIN.

Le S.P.A.N.C. assure sur le territoire des communes bénéficiant du service :

- l'instruction des certificats d'urbanisme, déclarations de travaux et permis de construire (pour la partie ASSAINISSEMENT uniquement),
- l'instruction des demandes d'assainissement (il est demandé de la joindre impérativement aux demandes de PC et DT pour faciliter l'examen du dossier),
- le contrôle avant remblaiement des installations neuves d'assainissement non collectif

ACTIVITES DU SERVICE :

Les interventions sont détaillées dans le tableau ci-contre pour la période du 1^{er} janvier au 15 novembre 2005 :

Certificats d'urbanisme	107
Permis de construire	144
Déclarations de travaux	19
Demandes d'assainissement	152
Contrôles d'assainissement	71

LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DES DECLARATIONS DE TRAVAUX

Elle a été modifiée en concertation avec les services instructeurs et mise en place depuis le 1^{er} janvier 2004.

Quelques difficultés sont apparues notamment dans l'application de cette procédure par les communes adhérentes.

Cette procédure sera modifiée en 2006. Les services instructeurs souhaitent que la Mairie soit le guichet unique des demandes d'urbanismes. C'est-à-dire que ce sera au Maire de demander l'avis des services concernés et en particulier au S.P.A.N.C. pour l'assainissement.

La Mission Inter Services de l'Eau (M.I.S.E.) fera parvenir une plaquette d'informations à chaque Mairie dans les prochaines semaines pour expliquer la nouvelle procédure. Cette dernière sera mise en application au 1^{er} janvier 2006.

Le S.P.A.N.C. sollicite dès maintenant les communes pour rendre plus efficace cette nouvelle procédure et l'action du service assainissement.

Le service souhaite également que le particulier informe préalablement le S.P.A.N.C. du démarrage des travaux afin de fixer d'ores et déjà un rendez-vous pour le contrôle. Nous demandons aux particuliers de transmettre une déclaration de commencement de travaux d'assainissement qui est jointe avec l'avis favorable du S.P.A.N.C. sur la demande d'assainissement.

Le Maire ou un représentant de la commune est systématiquement invité à assister aux rendez-vous de terrain (informations des particuliers et contrôles des travaux), puisque celui-ci conserve son pouvoir de police sur son territoire communal compte tenu de la législation actuelle.

La redevance, pour la prestation réalisée, est directement facturée à l'utilisateur après la visite de contrôle des travaux. Le paiement effectué, le particulier reçoit le rapport définitif sur la conformité, le plan de récolement de son installation d'assainissement non collectif et des documents d'informations sur l'entretien de l'assainissement.

Le S.P.A.N.C. réalise depuis le 11 juillet dernier le contrôle périodique de bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes (neuves ou anciennes). Auparavant, le listing des redevables est élaboré avec l'aide de la Mairie.

Le redevable, qui recevra la facture, est le propriétaire au 1^{er} janvier de l'année. Grâce à cette liste un courrier est envoyé à chaque redevable d'une commune au minimum trois semaines avant la vérification du bon fonctionnement des installations existantes, avec possibilité de prendre RDV par téléphone, fax ou mail. Une affiche est envoyée en Mairie afin d'informer la population. Les dates d'intervention dans une commune sont également publiées dans le journal l'Ardennais-l'Union en page locale.

Un agent de bon fonctionnement se rend sur place pour réaliser le contrôle périodique de bon fonctionnement de l'assainissement et fait le point avec l'utilisateur sur l'état de son installation et le conseille pour améliorer son fonctionnement (vidange de la fosse, nettoyage du filtre ou du préfiltre, changement du matériau filtrant, mise en place d'une ventilation ...).

Un rapport est ensuite envoyé à chaque propriétaire. Les agents réalisent ce contrôle pour chaque habitation d'une commune. Un bilan est effectué avec le Maire afin de dégager des futures priorités d'action en vue d'éventuels travaux d'assainissement non collectif ou collectif. Le contrôle périodique est effectué par lot de communes se lançant dans le zonage d'assainissement.

La redevance pour le contrôle périodique est facturée annuellement et directement au propriétaire par le S.P.A.N.C.. Chaque année le redevable s'acquitte d'un quart du montant total de la prestation. La vérification du bon état de fonctionnement sera réalisée tous les 4 ans et elle nécessite que les regards de visite de la filière d'assainissement non collectif soient accessibles (fosse septique, filtre, bac dégraisseur, préfiltre décolloïdeur, champs d'épandage).

UNE INFORMATION INDISPENSABLE :

L'information sur l'assainissement non collectif des différents acteurs de la construction est nécessaire pour un meilleur dialogue et une meilleure efficacité, mais aussi pour aboutir à des ouvrages de qualité.

L'information des professionnels se déroule lors de rendez-vous d'information et de contrôles de réalisation des travaux d'assainissement non collectif. Nous avons réalisé en 10 mois et demi 278 rencontres :

Interlocuteurs	Nb	%
Particuliers	236	84.9%
Entreprises BTP	3	1.1%
Architectes	4	1.4%
Agences immobilières, notaires	0	0.0%
Commerciaux	20	7.2%
Autres (DDASS, DDE, chambre d'agriculture)	15	5.4%
Total	278	

Le S.P.A.N.C. a fait parvenir en février 2005 un courrier et un mail d'informations aux notaires des Ardennes, des départements limitrophes et même de Belgique pouvant intervenir sur le territoire du S.S.E. pour les informer des missions du service. Il faut rappeler qu'à ce jour le contrôle de l'assainissement n'est pas obligatoire lors de l'achat d'une habitation.

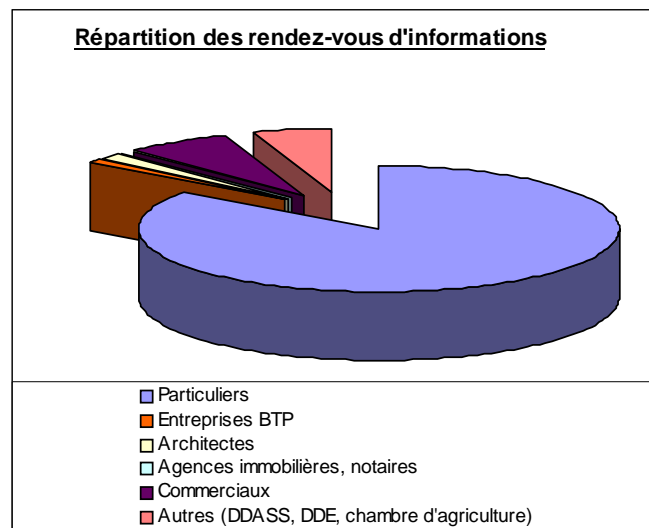
En décembre 2004, février 2005 et avril 2005, le S.P.A.N.C. a animé des réunions d'informations des agriculteurs (« développer une activité de service : vidange de fosses septiques ») en partenariat avec la chambre d'agriculture des Ardennes et la DDAF pour

PROJETS COMPLEMENTAIRES :

Le S.P.A.N.C. souhaite poursuivre en 2006 l'information des agriculteurs pour obtenir un maillage plus important du territoire du S.S.E..

Cette implication des agriculteurs dans cette démarche de vidanges de fosses septiques et fosses

mettre en place une formation des agriculteurs à la vidange. Cette formation a pour but de légaliser les pratiques déjà existantes de vidange des fosses septiques et fosses toutes eaux et de donner des conseils pour les améliorer.



Le S.P.A.N.C. a organisé en partenariat avec la chambre des métiers des Ardennes une formation des entreprises de travaux publics du territoire du SSE le 30 mars 2005. Cette formation a été animée par l'Oleau (l'Office International de l'eau) pour 15 stagiaires. Elle a eu lieu à Bairon.

Le 21 septembre dernier a eu lieu au siège du S.S.E. à BALLAY une réunion départementale des SPANC existants ou en projet durant laquelle le service a émis des propositions aux services de l'Etat pour faciliter la délivrance de dérogation préfectorale permettant la mise en place d'une filière d'assainissement non collectif non inscrite dans l'arrêté modifié du 6 mai 1996.

toutes eaux est complémentaire du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes.

Une formation des entreprises de TP est envisagée pour 2006 pour l'arrondissement de Sedan.

LE S.A.T.A.Z. :

LES MISSIONS :

Le S.A.T.A.Z. (Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement) assure pour les communes qui le souhaitent un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le service assure le suivi de l'étude de zonage à partir de la consultation des bureaux d'études jusqu'à la fin de l'enquête publique, comprenant également

l'élaboration du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et le suivi technique des prestations du bureau d'études. Le comité syndical a fixé le montant de la prestation d'assistance du S.S.E. qui varie en fonction de la population de la commune (tranche d'habitants).

LES ACTIVITES DU SERVICE :

Le lancement des marchés d'étude a été organisé en lots :

Lot 1 : 15 communes des cantons d'ATTIGNY, de TOURTERON et de VOUZIER.

- Délibération prise par les conseils municipaux sur le choix de zonage à soumettre à l'enquête publique pour 10 communes,
- Délibération en cours des conseils municipaux sur le choix de zonage à soumettre à l'enquête publique pour 5 communes,
- Une enquête publique conjointe à la carte communale est en cours (VONCQ)
- Enquêtes publiques programmées pour le premier trimestre de l'année 2006.

Lot 2 : 17 communes des cantons de BUZANCY, de GRANDPRE, de LE CHESNE et de MONTHOIS.

- Réunions de fin de phases 1 le 24 février 2005 pour 3 études
- Réunions de fin de phase 2 les 16 et 17 mars pour 7 études et le 11 mai 2005 pour 3 études
- Délibération prise par les conseils municipaux sur le choix de zonage à soumettre à l'enquête publique pour 7 communes,
- Délibération en cours des conseils municipaux sur le choix de zonage à soumettre à l'enquête publique pour 10 communes,
- Enquêtes publiques programmées pour le premier trimestre de l'année 2006.

Lot 3 : 20 communes des cantons d'ATTIGNY, de BUZANCY, de GRANDPRE et de TOURTERON.

- Réunions de fin de phases 1 les 6, 7, 27, 28 29 avril, 23 mai et 6 juillet 2005
- Réunions de fin de phase 2 les 22, 23, 29 juin, 6, 7, 20, 21 juillet 2005

- Délibération prise par les conseils municipaux sur le choix de zonage à soumettre à l'enquête publique pour 2 communes,
- Délibération en cours des conseils municipaux sur le choix de zonage à soumettre à l'enquête publique pour 18 communes,
- Enquêtes publiques programmées pour le second trimestre de l'année 2006.

Lot 4 : 22 communes des cantons de CARIGNAN, de LE CHESNE, de MOUZON et de RAUCOURT.

- Choix du bureau d'études retenu par les communes en janvier 2005.
- Réunions de lancement des études le 15 juin 2005
- Réunions de fin de phases 1 les 15 et 16 novembre 2005 pour 8 communes, les 13, 14 et 15 décembre 2005 pour 10 communes et à programmer début 2006 pour 4 communes
- Réunions de fin de phase 2 dans le courant du premier trimestre 2006.

Lot 5 : 24 communes des cantons de BUZANCY, GRANDPRE, MONTHOIS et VOUZIER

- Consultation des bureaux d'études en mai 2005
- Choix du bureau d'études retenu par les communes en juin et juillet 2005.
- Réunions de lancement des études le 16 novembre 2005
- Réunions de fin de phase 1 dans le courant du premier trimestre 2006

Lot 6 : 5 communes du canton de CARIGNAN (études diagnostic d'assainissement)

- Consultation des bureaux d'études en juillet 2005
- Choix du bureau d'études retenu par les communes en novembre 2005.

- Demande de subvention en cours auprès de l'Agence de l'Eau RHIN MEUSE

Il est à noter que les conseils municipaux doivent se prononcer rapidement sur le choix de zonage à

soumettre à l'enquête publique afin de respecter le délai de 2 ans fixé par la convention d'aide de l'Agence de l'Eau avec la commune. En effet l'enquête publique comporte des délais incompressibles.

UNE INFORMATION NECESSAIRE :

Un courrier d'information a été envoyé aux Maires des communes adhérentes au S.S.E. afin de rappeler les missions du S.A.T.A.Z. et fournir à la commune un estimatif de « l'OPERATION ZONAGE ». A ce jour, 11 communes adhérentes au S.P.A.N.C. et 5 communes non adhérentes au S.P.A.N.C. souhaitent bénéficier pour 2006 du service d'assistance du S.S.E. La prochaine consultation aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2006.

A la demande des élus, le service a assuré, de janvier à novembre 2005, 14 réunions d'informations des conseils municipaux et 49 réunions publiques sur le zonage d'assainissement. Ces réunions sont également l'occasion de rappeler l'ensemble des

obligations de la commune et des usagers dans le domaine de l'assainissement non collectif, de redéfinir l'assainissement non collectif, de décrire les missions du S.P.A.N.C. et les démarches mises en place, de faire de l'information.

Le service assainissement a organisé pour les élus des communes des lots 1 et 2 ayant terminé les études de zonage et pour les communes équipées d'un assainissement collectif une journée assainissement le 23 février 2005. Cette journée a rassemblé 19 élus du S.S.E. La matinée fut consacrée à la visite du lagunage de JUNIVILLE et l'après-midi a permis aux élus de découvrir une station d'épuration à boues activées.

À RETENIR :

Quel que soit l'assistant que la commune choisira, il est important que l'accord de subvention avec l'agence de l'eau compétente soit signé avant la fin du second semestre 2006

Actuellement dans le cadre du 8^{ème} programme 2002-2006 des Agences de l'Eau, le taux de subvention pour les opérations de zonage est de : 70% pour l'Agence SEINE-NORMANDIE (études de zonage, enquête publique, assistance à maîtrise d'ouvrage) et pour l'Agence RHIN MEUSE 80% pour les études de zonage, en revanche, l'aide est plafonnée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'enquête publique.